

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE LA COMMUNE D'AHETZE RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS

Préambule	p.1
Première partie : Diagnostic	p.1
Deuxième partie : Modalités pratiques du PEDT	p.5
Troisième partie : Contenu du PEDT	p.7
Quatrième partie : Mise en œuvre du PEDT	p.9
Coordination du projet	p.10

PREAMBULE

En décembre 2017, la Commune d'Ahetze a sollicité les parents d'élèves de l'Ecole Publique d'Ahetze par une enquête pour recueillir leur avis quant au retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018-2019. En effet, ce retour ne peut aboutir qu'avec l'implication de toutes les parties prenantes. Sur 160 questionnaires, 108 familles se sont exprimées, 71% sont favorables au retour à la semaine de 4 jours, 25,92% souhaitent rester à la configuration de 4,5 jours et 3,08% n'ont pas émis d'avis particulier.

Fort de ces éléments, le Conseil Municipal du 31 janvier 2018 et le Conseil d'école de janvier 2018 ont approuvé par délibération la demande de dérogation pour la rentrée de septembre 2018, afin d'être en capacité de continuer de proposer un projet éducatif territorial construit, tant sur le plan des rythmes de la semaine des écoliers d'Ahetze, que sur le plan des activités périscolaires proposées durant les plages d'accueil des enfants.

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) présenté ci-après propose une articulation entre les différents temps scolaires et périscolaires, suite au retour de la semaine de 4 jours, et permet à tous les enfants de 3 à 17 ans d'accéder à des activités sportives, culturelles et citoyennes.

Lors du Comité de Pilotage Péri et Extrascolaire du 24 Mai 2018, les partenaires ont décidé de maintenir un PEDT pour 2018-2021 afin de poursuivre le travail de co-éducation sur le territoire d'Ahetze.

PREMIERE PARTIE: DIAGNOSTIC

1) Présentation de la Commune

Situé à 7 kilomètres de Biarritz, le village d'Ahetze (Ahetze en Euskara) fait partie de la province basque du Labourd. Il compte aujourd'hui environ 2020 habitants (source de l'INSEE au 1^{er} Janvier 2017). Le village est idéalement placé à 4 km du littoral. Compte tenu de sa situation géographique, de nombreuses familles viennent s'y installer, soucieuses d'un cadre de vie privilégié. Cet afflux de population a incité la commune, depuis plusieurs années, à développer sa politique Enfance, pour répondre à de nouveaux besoins. Un bâtiment a été construit et des services communaux dédiés à l'enfance ont été développés (restauration scolaire, accueil périscolaire, ALSH) ou créés (crèche).

2) Périmètre et public du PEDT

Le PEDT s'adresse aux enfants âgés de 3 à 17 ans. Le périmètre du projet est élargi au temps extrascolaires et donc à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement en direction des enfants âgés de 3 à 17 ans.

3) Atouts du territoire

La commune dispose de nombreux atouts pour les Temps d'Activités Périscolaires, inventoriés cidessous de manière non-exhaustive.

D'une part, le patrimoine communal est riche et diversifié avec de nombreux équipements communaux. Par exemple, la commune est dotée d'un Pôle Enfance inauguré en 2010, composé d'un groupe scolaire rassemblant les enfants de classe maternelle et primaire, d'une crèche, d'un accueil périscolaire et extrascolaire, d'une salle de restauration scolaire ainsi que d'une salle des associations. Le Pôle Enfance se situe au 130, Chemin Ostalapea, 64210 AHETZE.

D'autre part, la collaboration étroite entre l'Education nationale et la commune se concrétise chaque année par la mise à disposition de moyens humains et matériels, par l'organisation commune de manifestations dans différents domaines (théâtre, rencontres intergénérationnelles par exemple), par le soutien apporté à des ateliers pédagogiques destinés à renforcer l'apprentissage de la musique, par l'attention portée au développement des nouvelles technologies, et par la construction de nombreux projets dans les domaines sportifs, culturels et citoyens.

Pour favoriser le passage d'une structure à l'autre, des actions «passerelles» systématiques entre les différentes classes d'âges et structures (crèche, école, accueil de loisirs) ainsi que des liens sont créés entre les «grands» enfants des établissements d'accueil de la petite enfance et l'accueil de loisirs.

Cette capacité à travailler ensemble pour les enfants est un atout non négligeable pour une application efficace et efficiente dans le projet de co-éducation, autour de l'enfant, que les partenaires souhaitent poursuivre.

Ensuite, la commune dispose d'une longue expérience de partenariat entre les associations et les services municipaux. Le personnel communal est formé et qualifié dans les domaines de l'animation et du sport, avec une exigence de qualité et de réactivité dans les activités mise en place.

La commune s'appuie sur son personnel communal et ses compétences pour poursuivre l'objectif défini ci-dessus dans le cadre des différents Accueil Collectifs de Mineurs (ACM), mais également avec une collaboration plus étroite avec le tissu associatif local.

Enfin, l'implication politique des élus de la commune permet de développer la même qualité de services et d'activités pour tous, permettre à chaque enfant de la commune d'accéder à des parcours initiaux sportifs, culturels et citoyens et de leur donner les mêmes chances.

4) Actions menées sur le temps scolaire

Les actions s'articulent autour de trois axes de travail :

• Maîtriser la langue (Basque ou Française). Pour cela, l'équipe a mis en place un classeur culturel pour sensibiliser les enfants à la culture et à son vocabulaire mais aussi à l'argumentation. Elle a également développé des situations de rituels au sein des classes favorisant l'utilisation du vocabulaire scolaire.

- Sensibiliser au vivre ensemble et la citoyenneté. L'équipe a mis en place des moments de débats qui ont pu être philosophiques mais également, cette année, plus orienté sur la vie en collectivité et notamment les problèmes de harcèlement.
- Renforcer la prise en charge des élèves à besoins particuliers. La prise en compte systématique des enfants en difficultés a été repensée.

Afin de travailler ces trois axes, l'école diversifie chaque année les propositions de sorties culturelles (Agglomération, Scène nationale, Archives départementales, Musées, Intervenant ...). Elle s'appuie également sur l'équipement multimédia dont elle dispose : TBI, salle informatique ultra-mobile, vidéoprojecteur.

5) Activités menées sur le temps périscolaire

a) Activités périscolaires

L'Accueil périscolaire de la Commune est un service municipal à caractère social qui a pour but d'accueillir les enfants scolarisés à l'école communale, en dehors des heures scolaires, les jours de classe. Il s'agit d'un Accueil déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) où sont proposées différentes activités par le personnel communal qualifié. Les différents projets proposés se déroulent dans le groupe scolaire ou dans d'autres installations municipales.

-Pour les enfants d'âge maternel :

✓ Jeux de société,

✓ Jeux de motricité,

✓ Jeux de coopération,

✓ Dessin/découverte,

✓ Jeux de rôle,

✓ Chants et comptines enfantines,

✓ Temps individuels...

-Pour les enfants d'âge primaire :

✓ Jeux de sociétés,

✓ Jeux traditionnels,

✓ Dessin/création,

✓ Sport collectifs,

✓ Initiation aux sports locaux,

✓ Découverte de la culture locale,

✓ Temps individuels...

C'est un moment de détente et de loisirs dans l'attente, soit de l'ouverture de la journée scolaire soit du retour en famille.

b) Activités extrascolaires

C'est un espace de vie, de rencontre, de convivialité, de découverte où dans un contexte différent du cadre scolaire et de ses méthodes, l'enfant se sent bien dans des activités proposées. Dans un contexte de loisirs et un esprit ludique, ces activités devront permettre à l'enfant de se construire par l'apprentissage et la découverte d'activités physiques, artistiques, culturelles et technologiques avec le souci des rythmes de vie de chacun.

L'enfant apprendra à utiliser ses ressources, à vivre, à être bien, en harmonie avec son corps, par des activités physiques, gestuelles, motrices, et d'expression. Ces activités seront entrecoupées de périodes de repos pour une meilleure qualité de vie et du temps quotidien. L'enfant respectera son corps par des habitudes d'hygiène de vie, de prévention de l'usage des drogues, tabac et alcool.

- L'enfant pourra développer sa perception esthétique du monde par la pratique d'activités artistiques : théâtre, chanson, peinture, dessin, musique...
- Par des activités manuelles, l'enfant pourra acquérir des habiletés, des techniques, connaître des inventions, et des découvertes. Il pourra observer et expérimenter.
- C'est un lieu ou l'enfant comprendra son environnement, découvrira sa commune, l'environnement qui l'entoure. On favorisera tous les échanges au sein du groupe, les rencontres avec d'autres jeunes, le dialogue entre générations. Il aura l'occasion de comprendre qu'il appartient à l'Europe, qu'il est citoyen du monde, que dans d'autres pays il existe des modes et des conditions de vie différentes.
- L'enfant découvrira ou développera son approche de l'environnement au sens écologique du mot. Il sera sensibilisé à la protection de la nature, à la pollution, au tri et au recyclage des déchets.

De nombreuses activités sont organisées sur le territoire de la commune d'Ahetze, ces dernières relèvent de la collectivité, par le biais de son équipe d'animation.

L'Accueil de Loisirs est ouvert aux enfants scolarisés de 3 à 12 17 ans, le mercredi et durant les vacances scolaires de Toussaint (1 semaine sur deux), Hiver (2 semaines), Printemps (2 semaines), et d'été (6 semaines). Il est fermé le samedi, dimanche et jours fériés.

Pendant chaque vacance scolaire, la structure peut accueillir au quotidien environ 60 enfants.

Les activités adaptées à chaque âge de l'enfant et à son rythme s'articulent autour de projets pédagogiques dont les grands principes consistent à:

- Favoriser l'émergence de la citoyenneté.
- Tendre à l'autonomie des enfants.
- Favoriser la créativité et l'imagination.
- Favoriser la socialisation tout en stimulant la curiosité et l'esprit d'initiative des enfants.
- Favoriser la participation et l'implication de l'enfant dans le groupe.
- Développer les échanges intergénérationnels.

Tout en:

- Respectant les étapes de son développement physique, affectif, social et intellectuel.
- Offrant des choix d'activités différentes.
- Permettant à l'enfant de choisir son activité.
- Permettant à l'enfant d'être acteur de ses loisirs.

c) Les Associations

Le tissu associatif local : compte-tenu de sa taille (2020 habitants source de l'INSEE au 1^{er} Janvier 2017) la commune d'Ahetze dispose d'un tissu associatif diversifié et dynamique avec des associations intervenant dans les domaines suivants :

- Eveil artistique et musical,
- Activités manuelles,
- Pratiques sportives,
- Actions humanitaires,
- Economie sociale et solidaire,

- Activités culturelles,
- Théâtre.

Un lien étroit existe entre ces associations et la commune par le biais de mises à disposition de salles et de matériels, d'organisation de manifestations inter-partenariales.

DEUXIEME PARTIE: MODALITES PRATIQUES DU PEDT

1) Semaine type concernée par le PEDT

Le Temps de 16h30 à 18h30 se déroulera de la manière suivante :

	16h30	18h30
LUNDI		
MARDI	,	ACCUEIL PERISCOLAIRE
JEUDI	(tarificatio	on en vigueur dans le règlement)
VENDREDI		

- Des activités adaptées aux tranches d'âge des enfants
- Chaque activité sera abordée, de façon volontaire par les enfants lors de leur Accueil au sein des différents Accueil Collectifs de Mineurs (ACM) proposés par la Collectivité.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, un accueil périscolaire est proposé :

- le matin de **7h30 à 8h20**
- l'après-midi de **16H30 à 18h30**.

L'A.L.S.H. du Mercredi (extrascolaire) est ouvert de <u>7h30 à 18h30.</u>

2) Durée du PEDT

La durée du PEDT sera de 3 ans, pour la période 2018-2021.

3) Horaires de l'école

Le temps scolaire de l'école publique d'Ahetze est le suivant :

-lundi, mardi, jeudi et Vendredi: 8h30-11h30 et 13h30 - 16h30.

LUNDI	
MARDI	8h3o-11h3o
JEUDI	
VENDREDI	13h30- <mark>16h30</mark>

4) Mode d'inscription proposé

L'inscription pour l'Accueil Périscolaire est faite en Juin, pour toute l'année, sur une fiche spécifique dans l'annexe du règlement intérieur, édité et transmis par la Mairie. Pour les familles avec un planning particulier, l'inscription peut se faire par mois, à la quinzaine ou à la journée (en fonction du nombre de places).

5) Règlement

Une tarification en fonction des revenus des familles est proposée pour l'accueil périscolaire et les accueils de loisirs. Elle est validée par l'organe délibérant chaque année.

6) Mode d'information des familles

Les familles sont informées tout au long des rencontres du comité de pilotage Péri et Extrascolaire. Les familles ont dans le règlement intérieur des différents services de la collectivité, une fiche d'inscription à l'Accueil Périscolaire.

Les inscriptions pour l'ALSH des vacances scolaires se fait :

- -deux semaines avant l'ouverture des petites vacances,
- -quatre semaines avant l'ouverture des vacances estivales.

Les familles sont informées par la distribution des plaquettes d'information au sein de l'école publique, un envoi par mail pour les familles extérieures à l'école, sur le site internet de la Collectivité, ainsi que la possibilité de prise de rendez-vous avec la Direction du service Péri et Extrascolaire de la Mairie d'Ahetze.

Un affichage spécifique sera fait sur le contenu des activités près des menus de la restauration scolaire.

7) Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT

Les ressources humaines internes :

La Commune dispose aujourd'hui d'un service « Scolaire, Périscolaire et Extrascolaire » composé de 11 agents à temps complet ou incomplet, avec le profil suivant :

- -3 Atsem (Assistants Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles), titulaires du CAP Petite Enfance
- -4 agents ayant des missions d'animation auprès des enfants au sein de l'accueil périscolaire et de l'ALSH, titulaires du CAP Petite Enfance et/ou le BAFA. Un agent est également titulaire d'un BEESAPT et un agent titulaire du BPJEPS
- -1 responsable adjoint titulaire du BAFD et du BAFA
- -1 responsable de service titulaire d'un BEATEP et d'un DEJEPS

Les locaux et le matériel :

En 2010, l'Ecole Publique d'Ahetze a été agrandi. Elle dispose donc aujourd'hui de 3 cours de récréation, 2 préaux, une salle de bibliothèque, 9 classes, 1 salles de sieste, une salle de motricité, une salle des associations, une salle d'arts plastiques, une salle de judo, une cantine, deux salles dédiées à l'accueil périscolaire et à l'ALSH.

- -Un Trinquet
- -Un terrain de pétanque
- -Une plate-forme sportive : terrain de hand-ball, de basket, aire de jeux
- -Deux frontons
- -Matériel numérique : un vidéo projecteur, 5 TBI et une quinzaine d'ordinateurs portable, 2 écrans plats avec lecteur de DVD, plusieurs postes audio, une console wii U
- -Autres matériels : tables de ping-pong, malles de ludothèques, filets de badminton, tennis, cages de football, livres, mobilier disponible dans la salle de motricité, vélos et trottinettes et autres jeux de plein air, jeux de société et de construction, etc...

TROISIEME PARTIE: CONTENU DU PEDT

1) Axes prévus dans le PEDT

Tous les axes présentés dans le projet éducatif territorial s'inscrivent dans le projet municipal depuis plusieurs années et sont voués à être amplifiés.

Ces quatre axes se caractérisent par une composante essentielle des actions municipales, à savoir la participation active du public dans la vie de la collectivité, la dimension intergénérationnelle et la transmission des savoirs et de la mémoire. C'est donc un élément majeur du PEDT.

Développer des activités culturelles au sein des accueils de loisirs et des activités périscolaires (avant l'enseignement et après l'enseignement) par la pratique et la participation à des initiatives culturelles et artistiques. En effet, si tous les enfants n'ont pas nécessairement les mêmes possibilités d'accéder à la culture pour différentes raisons sociologiques, éducatives, familiales, financières, il reste essentiel d'offrir à tous les enfants de la ville une ouverture sur le monde culturel à travers différentes approches (en s'appuyant également sur l'offre culturelle proposée par la Communauté d'Agglomération).

Développer des activités liées à la citoyenneté: il s'agit de la mise en place d'actions visant à l'éveil à la citoyenneté. S'agissant de la citoyenneté environnementale, l'une des pistes retenue sera une mise en application au sein des structures de loisirs et des écoles de la ville afin de sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques.

Cela passe par des gestes du quotidien mais également par des sensibilisations à travers des actions plus ponctuelles, comme le partenariat avec un Etablissement Public Intercommunal de collecte, traitement et valorisation des déchets.

Jouer en développant les différents aspects du jeu, collectif et+ou individuel. Un volet particulier du jeu utilisera l'apprentissage et l'éveil linguistique. Ainsi, ces activités seront développées, renforcées et proposées dans ce PEDT de manière à ce que le plus grand nombre d'enfants soient concernés grâce à la continuité de propositions d'activités spécifiques pendant les différents ACM de la Commune.

En préalable, chaque développement d'activités sera fait à partir d'un projet pédagogique déclinant les axes du PEDT et dont les objectifs opérationnels pourront être ensuite déclinés en activités faisant l'objet d'une fiche pédagogique spécifique.

2) Objectifs éducatifs du PEDT

La famille, l'école, l'ALSH sont des acteurs éducatifs à des titres divers mais complémentaires. Ils permettent à l'enfant de construire sa personnalité et de devenir un acteur dans la collectivité qui l'entoure.

Dans ce moment de transition, dans ce temps de fragilité de la séparation avec la famille, les enfants ont besoin de nos jours de repères, d'identité pour ancrer leurs racines.

La valorisation des capacités individuelles pour avoir recours aux savoirs de chacun pour mener un projet global. L'enfant doit se sentir reconnu capable d'intervenir efficacement dans un projet collectif. Les enfants doivent être acteurs de leurs loisirs, s'intégrer dans le groupe et mettre en valeur l'esprit critique constructif. C'est les responsabiliser et les initier à la citoyenneté.

L'organisation doit permettre à chaque enfant de se situer dans la vie collective et dans ses contraintes. C'est l'utilité du respect et de l'écoute d'autrui dans les relations enfants/enfants, enfants/adultes et des adultes vis-à-vis des enfants.

Le respect des droits de l'enfant, c'est aussi apprendre la politesse, la tolérance dans légalité des droits et des devoirs

Les objectifs:

- Créer les conditions afin que chaque enfant puisse acquérir les connaissances indispensables délivrées par l'école,
- Créer les conditions d'épanouissement individuel et collectif pour chaque enfant,
- Améliorer les résultats scolaires des élèves d'Ahetze dans les apprentissages fondamentaux à travers les projets d'école.

Les effets attendus du PEDT feront l'objet d'une évaluation tout au long des années scolaires 2018-2021.

3) Projets du PEDT

La liste ci-dessous est non-exhaustive. Elle s'appuie sur les compétences déjà recensées au sein de l'équipe d'animation de la Commune.

Elle pourra également s'appuyer sur la participation éventuelle du monde associatif et d'intervenants extérieurs :

- o Expression corporelle
- Motricité
- o Eveil musical
- Histoire du cinéma ou d'un film (activité proposée en bilingue)
- o Démarche participative à la vie de la Municipalité
- o Origami
- Jeux collectifs (activité proposée en bilingue)
- Eco-citoyenneté
- Ateliers créatifs
- Utilisation des NTIC
- Jardinage

Le Comité Péri et Extrascolaire se réunira 4 fois dans l'année pour faire un bilan des activités passées.

De plus, l'équipe d'animation intervenant sur les différents ACM se réunira sur des temps spécifiques afin d'évaluer les contenus, le déroulement des activités et les objectifs des projets en direction des enfants, à partir de grilles d'évaluation spécifiques mises en place par les coordonnateurs du projet. Cette réflexion permet une prise en charge de l'enfant dans sa globalité.

Nous poursuivrons l'inscription des différentes activités des dans les projets culturels, sportifs ou citoyens de la collectivité. Pour que ces activités ne restent pas uniquement au sein de la structure, une ouverture vers les Aheztar sera faite régulièrement.

4) Partenaires du PEDT

- Partenaires institutionnels :
- -Education Nationale
- -CAF
- -Direction Départementale de la Cohésion Sociale, et notamment le réseau territorial de coordonnateurs des NAP
- -Communauté d'Agglomération Pays Basque (TAP en basque)
- Partenaires internes / Services municipaux supports :
- -Service technique
- -Service administratif
- Partenaires Associatifs.

QUATRIEME PARTIE: MISE EN ŒUVRE DU PEDT

Comme précisé dans le préambule, les parents d'élèves et les enseignants ont été associés dès Novembre 2017 à la réflexion sur la demande de dérogation pour un retour à la semaine de 4 jours.

Ces temps d'échanges ont permis de pérenniser, tout naturellement, d'un Comité de Pilotage pluridisciplinaire qui a évolué en Comité Péri et Extrascolaire.

1) Composition du Comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est constitué :

- d'élus de la commission Affaires Scolaires
- d'élus d'autres commissions suivant les thématiques (associations, ressources humaines, finances, ...)
- des enseignants
- de représentants des parents d'élèves
- de techniciens municipaux
- de représentants des associations
- de toute ressource extérieure susceptible d'alimenter la réflexion (partenaires institutionnels par exemple)

2) Rencontres du Comité Péri et Extrascolaire

Le Comité Péri et Extrascolaire se réuni à 5 4 reprises, et rassemble à chaque fois une dizaine de participants. A chaque rencontre, un ordre du jour, un support d'animation et un relevé de décisions sont présentés.

Sur ces temps, les relations commune-Education nationale se renforcent afin que différents paramètres tels que l'utilisation des locaux (selon la convention d'occupation des locaux) ou la prise en charge de l'enfant se déroulent dans les meilleures conditions.

Le Comité Péri et Extrascolaire, permet l'évaluation des activités, et plus largement, d'échanger sur les points se rapportant au service Péri et Extrascolaire.

3) Modalité de renouvellement du PEDT

Le PEDT sera signé pour trois ans, il sera revu à l'issue de cette période en tenant compte des éléments recueillis lors des différentes réunions de bilan.

COORDINATION DU PROJET

Elu référent: Etcheverry Sandra, adjointe aux affaires scolaires et à la mise en place des projets éducatifs et pédagogiques

Service porteur : Service « Accueil scolaire, périscolaire et ALSH »

Correspondant: Tonnellier Claire, Responsable du service « Accueil scolaire, périscolaire et ALSH »

Téléphone: 05 59 41 97 47

Adresses électroniques : direction.alsh@ahetze.fr et alsh@ahetze.fr